

DÉLIBÉRATION N° 8

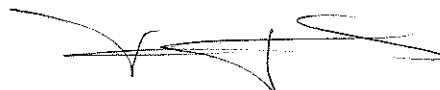
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 1^{er} AVRIL 2009**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « La Masse des douanes » et notamment son art. 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2008, soit la somme de 3.029.427,89 euros, au crédit du compte 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à 13.897.567,20 euros.

Fait à Montreuil, le 1^{er} avril 2009

Le président,



Jérôme FOURNEL